

**C.C.A.S. de la commune de Longechenal**  
**131 rue de la Soierie**  
**38690 LONGECHENAL**

**C.C.A.S.**  
**Réunion du C.C.A.S. du Lundi 24 octobre 2022**  
**COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL**

Date de la convocation : le 15 octobre 2022

> Affichée le : 15 octobre 2022

Nombre de membres de la commission C.C.A.S. : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures, les membres du C.C.A.S. de la commune de Longechenal étaient convoqués en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Charles FERRAND.

**Présents** : M. Charles FERRAND, maire et président du C.C.A.S., Mme Stéphanie RUIZ Vice-Présidente, M. Romaric CHAVANT, Mme Claire LASSEUR, Mme Margaux DROOGMANS, Mme Aurélie NICOD, membres du conseil municipal

Mme Marie-Renée FERRAND, Mme Christelle PASSINGE, Membres nommés par arrêté de monsieur le maire.

**Absent avec procuration** : M. Colin CHAMPON donne procuration à Mme Christelle PASSINGE.

**Absents excusés** : Mme Stéphanie LA GRASSA, Mme Emmanuelle RODILLON,

**Secrétaire de séance** : M. Romaric CHAVANT,

Monsieur Charles FERRAND, maire de la commune de Longechenal, président du C.C.A.S ouvre la séance, Il donne lecture des pouvoirs accordés.

Validation du compte rendu de la séance du 24 février 2022.

**1 Repas des aînés 2022**

Le conseil d'administration débat du repas des aînés 2022 et établit la liste mise à jour des personnes du village âgées de 70 ans ou plus à inviter cette année, représentant un effectif de soixante et onze personnes.

Le repas se déroulera à la salle de motricité, le samedi 19 novembre à midi et sera servi par les membres du CCAS et les élus.

Les conjoints des personnes invitées, ayant moins de 70 ans, participeront financièrement au coût du repas.

A partir de 80 printemps l'invitation proposera aux choix : la participation au repas ou un colis adapté à la situation de chacune des personnes, produits de soins ou colis festif.

Il convient de solliciter dès maintenant les traiteurs locaux pour des propositions de menu et devis.

Les coupons de retour d'invitation détermineront le nombre et la nature des colis à prévoir: colis de soins, devis à la pharmacie ou d'épicerie aux commerces du Mottier ou à Champier le commerce communal étant fermé.

## 2 Demande d'aide

Le président rend compte aux membres du conseil d'administration de la situation de personnes du village rencontrant des difficultés dans leur quotidien : Dans un contexte de séparation de couple une famille avec deux enfants s'est retrouvée en situation de dette alimentaire (cantine), sollicitant une aide avant réinscription à la rentrée.

Une personne retraitée, vivant seule s'inquiète de son avenir, en autonomie mais pas de proche aidant, appréhension des questions administratives.

## 3 Question diverses

- Madame Christelle Passinge informe de l'activité de l'association d'aide alimentaire de Bièvre Isère 3ABI : il est constaté une diminution du nombre de familles à aider du fait de la reprise des offres d'emploi, en revanche, les aides augmentent en faveur des retraités avec de faible pension qui n'arrivent plus à faire faces aux charges.

Les bénévoles de l'association 3ABI souhaitent comme les années précédentes offrir un cadeau aux familles et personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire pour les fêtes de fin d'année.

Une entreprise de jouets fournit des cadeaux pour les enfants mais plus de difficultés pour les adultes.

L'idée a été retenue de la "Boîte Solidaire" qui ne nécessite pas un investissement important et qui propose une offre équivalente pour chacun.

Mme Claire Lasseur se charge d'adapter la communication pour les habitants de Longechenal, les flyers seront distribués par les membres du CCAS vers le 20 novembre, réception des « boîtes solidaires » en mairie jusqu'au 10 décembre.

- Le président présente une information au conseil d'administration, concernant la conjoncture marquée par une forte inflation qui ne manquera pas d'impacter les personnes les plus modestes. L'adaptation aux enjeux climatiques et énergétiques, notamment pour les logements et les transports nécessitera également des aides.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h 30

Le président



le secrétaire

